

Comité santé et sécurité de l'AFPC-RCN
Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017 – Bureau régional de Gatineau

Présences

Sylvie Leblanc (vice-présidente), Robert Basque (secrétaire), Edith Knopp, Kim Haeck, Behiye Cinkilic, Carole Garneau, Pat St-Georges, Denise Camus, Bonnie Munroe, Guy Castonguay, Marc Béland (représentant de l'AFPC).

Absences motivées

Joan Robinson, Rhea Sandy, Gary Bosloy, Andre Miller, Hélène de Repentigny, Yagusha Bodner, Imre Bene (président)

Ouverture

Sylvie Leblanc ouvre la séance à 17 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté – motion proposée par Sylvie, appuyée par Edith.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion de juin est adopté – motion proposée par Bob, appuyé par Edith.

Anciens points à l'ordre du jour

Bannière santé et sécurité

Notre nouvelle bannière est enfin présentée aux membres du comité. Elle sera entreposée au bureau régional de Gatineau.

Réception régionale

Ce point est reporté à la prochaine réunion en raison de l'absence du président.

Résolution – Congé pour accident du travail

Le sous-comité n'a pas pu rassembler toute l'information dont il a besoin pour présenter une proposition en bonne et due forme.

Défibrillateur

La vice-présidente mentionne que l'employeur n'est pas convaincu qu'il faut installer un défibrillateur dans tous les immeubles où travaille le personnel. Elle demande conseil sur la

meilleure façon d'apporter des modifications (CNM ou Loi sur la SST) pour contraindre l'employeur à fournir cet équipement.

On recommande à la vice-présidente de discuter de la question avec Denis St-Jean.

Demande de remboursement

Ce point est reporté à la prochaine réunion en raison de l'absence du président.

Tour de table

Denise : L'AFPC devrait tenir compte des problèmes de paye des employés dans son programme sur la santé mentale.

Behiye : Le Comité d'éducation espère pouvoir offrir un atelier sur la violence au travail cet automne.

Pat : Elle a mentionné à quel point il est difficile de trouver une personne compétente pour mener les enquêtes sur la violence en milieu de travail.

Kimberly : Qui doit payer les frais de transport par ambulance en cas d'évacuation médicale d'un lieu de travail? On l'oriente vers la directive du CNM sur la santé et la sécurité et aussi vers le DSG de son ministère.

Prochaine réunion

Le 18 octobre 2017, au bureau régional d'Ottawa.

Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 30.